



Carrefour d'Accompagnement Public Social

DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'ETUDE DE CANDIDATURE

CERMES

FAM

MAS Polyhandicapée

MAS TC

Etat Civil – Couverture sociale – Protection Civile	1. Une photo d'identité
	2. Une photocopie recto/verso de votre carte d'identité
	3. La photocopie de votre attestation de droits à l'Assurance Maladie (Attention pas la carte vitale)
	4. La photocopie de votre carte d'adhérent à une mutuelle complémentaire maladie, ou C.M.U
	5. La photocopie de l'attestation d'assurance Responsabilité Civile Personnelle
	6. La photocopie du jugement si vous êtes sous protection légale
MDPH - CAF	7. La décision CDAPH notifiant votre orientation à jour
	8. Une photocopie recto/verso de votre carte d'invalidité (en cours de validité)
	9. Si vous êtes titulaire de l'Allocation Adulte Handicapé : a) – la photocopie de votre carte d'allocataire, b) – la décision CDAPH vous attribuant cette allocation, c) – la notification de la CAF en fixant le montant.
	10. Si vous percevez une pension d'invalidité : a) – la notification d'attribution de cette pension, b) – la photocopie du dernier justificatif de paiement, c) – la notification de votre caisse de Sécurité Sociale en fixant le montant
Ressources	11. L'attestation des ressources ci-jointe dûment complétée
Médical	13. Les certificats de vaccinations (copie carnet de santé éventuellement)
	14. Le dossier médical (ci-joint), à compléter par votre médecin

Carrefour d'Accompagnement Public Social

4, rue Léon Parisot – 54110 Rosières-aux-Salines

Téléphone : 03 83 48 14 12 Télécopie : 03 83 46 68 25

Site internet : <http://www.caps-54-51.com>

AVIS IMPORTANT :

Pour le bon suivi du dossier, il est impératif de joindre tous les documents demandés, sans quoi nous ne pourrions pas étudier la candidature.

La réception des documents n'entraîne aucunement l'inscription sur nos listes d'attente.

CANDIDATURE CERMES / FAM / MAS :

A réception des documents, la secrétaire chargée des pré-admissions transmettra le dossier à la commission pluridisciplinaire pour l'étude du dossier.

Cette dernière statuera sur l'inscription en liste d'attente.